TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'OCTROI DE BOURSES POUR LA FORMATION QUALIFIANTE DE 500 JEUNES DE LA COMMUNE VI DU DISTRICT DE BAMAKO

Information sur l'offre

Type : Formation

Description de la formation

1. **Contexte**
Le projet ALIS vise à accroître l'inclusion socio-économique des jeunes de la Commune VI en améliorant leurs compétences techniques et professionnelles. Les bourses attribuées à 500 jeunes permettront de surmonter les obstacles financiers qui empêchent l'accès à la formation professionnelle, facilitant ainsi leur insertion dans des secteurs à forte demande sur le marché du travail local, comme identifié dans l'étude sur les chaînes de valeur réalisée dans le cadre du projet.
Ces bourses ne fourniront pas seulement une opportunité de formation, mais renforcent également la résilience socio-économique des jeunes, en particulier ceux appartenant à des groupes vulnérables (migrants de retour, déplacés internes, femmes cheffes de famille et jeunes en situation de pauvreté). Grâce à la formation en compétences techniques, les bénéficiaires pourront accéder à des emplois formels et améliorer leurs revenus, contribuant ainsi à la stabilité économique de leurs familles et à leur intégration dans la communauté.
De plus, le projet favorise la création d'un environnement urbain plus inclusif et durable, dans lequel les jeunes formés peuvent contribuer activement, non seulement en participant au marché du travail, mais aussi en s'impliquant dans des secteurs clés tels que la gestion des déchets et les infrastructures durables. En fin de compte, le renforcement des capacités de ces jeunes grâce à la formation et aux bourses représente un pas essentiel vers la réduction de la pauvreté, la prévention des flux migratoires et l'amélioration de la cohésion sociale dans la Commune VI.

- **Filières de formation proposées**

N°	NOM DES CENTRES	ADRESSES	FILIERES/DOMAINES DE FORMATION
	CABINET POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INSERTION DES FEMMES (CDIF)	Yirimadio	
	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DENOMME « CFP BARON CENTER »	Magnambougou	
	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN TISSAGE, TEINTURE, BOGOLAN ET INDIGO (BIOTEX MALI HAND)	Yirimadio 1008 logements	
	ECOLE SPÉCIALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE SOGONIKO	Sogoniko	
	CFP BAFA « CFPB «	Magnambougou	
	CFP MAHAMANE DE BAMAKO	Yirimadio	
	INSTITUT DE FORMATION AGRO-SYLVO PASTORALE DE BAMAKO (IFAB)	Sogoniko	
	CF EN PHOTOGRAPHIE « CFP » A BAMAKO	Missabougou	
	CF EN COIFFURE MARIAM TALL « C F C M T »	Sokorodji	
	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE « MAFA »	Yirimadio	
	CFP DENOMME « INITIATIVE FERME PEDAGOGIQUE » DE NIAMAKORO-BAMAKO	Niamakoro	
	CFP INSTITUT TERTIAIRE SECONDAIRE	Magnambougou Projet	
	CENTRE MULTI FONCTIONNEL HORONYA	Banankabougou	
	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERIYA DE SENOU	Sénou	
	CFP DE SENOU	Sénou	
	MAISON DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE-RIVE DROITE(MAFEF-RD)	Sabalibougou en face de l'hôtel Olympe	
	CFP DE MISSABOUGOU	Missabougou Route du 3ème pont	
	CENTRE DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT TEXILE	Niamakoro cité UNICEF	

Les candidatures liées aux chaînes de valeur de l'aviculture, du textile et du recyclage des déchets solides ? plastique ? ou tous genres ? seront priorisées. Cette priorité s'inscrit dans la stratégie du projet visant à promouvoir les filières qui contribuent directement au développement économique local et à l'inclusion socio-économique des jeunes.

3. Composition des groupes
Le nombre d'apprenant par groupe devra permettre aux formateurs d'assurer un suivi personnalisé et efficace de chacun d'eux. La norme pédagogique de 20 apprenants par formateur sera strictement respectée afin de garantir une formation de qualité et de maximiser l'acquisition des compétences. Cette limitation du nombre d'apprenants vise également à faciliter l'interaction en classe, permettant un accompagnement individualisé selon les besoins spécifiques de chaque apprenant.

4. Suivi du déroulement de la formation
Un suivi rigoureux et continu de la progression des apprenants est essentiel pour assurer le succès de la formation. Les CFP partenaires devront porter une attention particulière à l'assiduité, à l'engagement et à la progression individuelle de chaque apprenant. Le projet attend des partenaires qu'ils mettent en place des mécanismes de suivi régulier permettant de détecter rapidement d'éventuelles difficultés ou lacunes et d'y remédier immédiatement, par le biais d'un accompagnement renforcé ou d'un soutien personnalisé.
En plus, l'équipe de gestion du projet ALIS effectuera des suivis réguliers des activités de formation au niveau de tous les CFP partenaires afin de garantir la réussite des formations et l'atteinte des résultats escomptés.

4. Évaluation en cours et en fin de formation
Les Centres de Formation Professionnelle (CFP) partenaires auront la responsabilité de définir les méthodes et outils d'évaluation adaptés à l'acquisition des compétences des apprenants, tant en cours de formation qu'à l'issue de celle-ci. Ces outils devront être conçus en tenant compte des objectifs pédagogiques et des compétences attendues pour chaque filière. Les CFP devront s'assurer de disposer des programmes complets et des supports pédagogiques nécessaires avant le début des formations, afin de garantir une progression cohérente des apprenants. Des évaluations formatives régulières permettront d'ajuster le contenu et l'approche pédagogique si nécessaire.

5. Insertion des sortants
L'insertion professionnelle des apprenants à l'issue de la formation est une priorité. Chaque module de formation sera évalué séparément pour s'assurer de l'atteinte des objectifs pédagogiques. Il sera demandé aux CFP partenaires de préciser le dispositif d'évaluation post-formation, qui devra inclure la reconnaissance officielle des compétences acquises par les apprenants. Une stratégie claire d'accompagnement à l'insertion professionnelle devra être mise en place, comprenant des actions spécifiques pour faciliter l'accès à l'emploi des sortants, soit au sein même de l'établissement, soit via un réseau de partenaires (entreprises, associations, ou institutions locales). Cette stratégie pourrait inclure des stages pratiques, des partenariats avec des entreprises locales ou la création de programmes de mentorat.

6.Critères d'admissibilité aux bourses
Pour être admissibles aux bourses, les candidats doivent remplir les critères suivants :
- **Être résident de la Commune VI**.
- **Avoir entre 18 et 35 ans**.

Ces critères sont indispensables pour pouvoir postuler aux bourses de formation. Seuls les candidats répondant à ces conditions seront pris en compte pour la phase de sélection.

7. Critères de sélection pour l'obtention des bourses
Les candidats admissibles seront évalués en fonction des critères de sélection suivants, à travers un système de points attribués. Le total maximal est de **100 points**.

8. Critères principaux d'attribution

Critère	Points attribués
Provenir d'une famille indigente	25 points
Être un migrant de retour résidant dans la Commune VI	25 points
Être une personne déplacée interne (PDI) résidant dans la Commune VI	25 points
Être une femme cheffe de famille	25 points

Critères secondaires (bonus) :
Ces critères additionnels permettent d'accorder des points bonus à certains profils particulièrement vulnérables ou ayant des responsabilités spécifiques.

Critère	Points bonus
Être une personne en situation de handicap	10 points
Être orphelin ou avoir perdu l'un des parents	10 points
Avoir un faible niveau d'éducation formelle	10 points
Être responsable principal du foyer (homme ou femme)	10 points
Avoir des responsabilités familiales importantes (garde de plusieurs enfants ou personnes dépendantes)	10 points

Priorisation des candidatures féminines : Dans le cadre du projet, la participation des femmes est **fortement encouragée**. En cas d'égalité de points entre plusieurs candidats, la priorité sera donnée aux candidatures féminines afin de promouvoir l'inclusion des femmes dans la formation professionnelle et leur insertion socio-économique.

5. Processus de demande et délais
Le processus de demande pour les bourses de formation suivra les étapes suivantes :
1. **Publication de l'appel à candidatures** : L'appel à candidatures sera publié officiellement au niveau EOJ de Sogoniko et de la Marie de la Commune VI. Cette annonce sera diffusée à travers les canaux habituels du projet ALIS et via les centres de formation partenaires.
2. **Soumission des candidatures** : Les candidats intéressés devront soumettre leur dossier complet avant la date limite fixée. Les dossiers devront inclure tous les documents requis, tels qu'indiqués dans l'appel à candidatures (pièce d'identité, justificatifs de résidence, etc.). La soumission sera faite en version papier auprès de l'Espace Orientation Jeunesse (EOJ) de Sogoniko.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre : 76 02 44 65

3. **Clôture des candidatures** : Passé le délai fixé, aucune candidature ne sera acceptée.
4. **Évaluation des candidatures** : Après la clôture, un comité d'experts ALIS évaluera toutes les candidatures reçues selon les critères de sélection préétablis. Le comité procédera à une répartition des points pour chaque candidat, en tenant compte des critères obligatoires et des critères bonus.
5. **Annonce des résultats** : Les candidats retenus seront informés des résultats par voie électronique ou via les centres de formation partenaires. La date de l'annonce des résultats sera confirmée après l'évaluation des candidatures.
6. **Dépôt des réclamations** : Un délai de recours est ouvert, permettant aux candidats non retenus de soumettre une réclamation si nécessaire

Planification provisoire :
- **Publication de l'appel à candidatures** : 15/01/2025
- **Clôture de la soumission des dossiers** : 31 /01/ 2025
- **Évaluation des candidatures par le comité d'experts ALIS** : 03 au 07/02/2025
- **Annonce des résultats** : 10/02/2025
- **Délai de recours** : 14/02/2025

6. Dotation économique
Chaque bourse aura une valeur de **262 000 Francs CFA**, couvrant le coût moyen de l'inscription à une formation professionnelle. De plus, un fonds supplémentaire de **98 250 Francs CFA** par étudiant sera prévu pour les étudiants les plus vulnérables afin de couvrir les dépenses liées à la formation, telles que l'achat du matériel nécessaire.
La durée de chaque formation sera déterminée en fonction de la spécialité choisie et sera communiquée aux bénéficiaires.

NB : Les frais seront directement versés aux centres

7. Composition du dossier de demande de bourses
Pour être pris en compte, chaque candidat devra soumettre un dossier complet comprenant les documents suivants :
- **Une demande de bourse** : La demande doit être adressée au chef de projet ALIS, en précisant clairement la filière de formation choisie par le candidat.
- **Une copie de l'acte de naissance ou un jugement supplétif** : Ce document est nécessaire pour vérifier l'âge du candidat et s'assurer qu'il se situe dans la tranche d'âge requise (18-35 ans).
- **Justificatif de résidence** : Preuve que le candidat réside bien dans la Commune VI du district de Bamako, condition indispensable pour l'admissibilité.
- **Les justificatifs du statut de migrant de retour** (si applicable) : Document prouvant que le candidat est un migrant de retour, pour bénéficier des points attribués à ce critère.
- **Les justificatifs du statut de personne déplacée interne (PDI)** (si applicable) : Document attestant que le candidat est une personne déplacée interne, afin de bénéficier des points liés à ce critère.
- **Les justificatifs du statut de femme cheffe de famille** (si applicable) : Pour les femmes en charge de leur foyer, un document justifiant ce statut doit être fourni, pour obtenir la pondération correspondante.
- **Un certificat d'indigence** : (Si applicable) le candidat devra fournir un certificat attestant de la situation économique de sa famille, notamment pour les candidats issus de familles indigentes.
- **Autres justificatifs** : Si le candidat est en situation de handicap, orphelin, ou responsable principal du foyer, il est encouragé à fournir des documents prouvant ces statuts afin de bénéficier des points bonus attribués à ces critères secondaires.

1. **Contexte**
Le projet ALIS vise à accroître l'inclusion socio-économique des jeunes de la Commune VI en améliorant leurs compétences techniques et professionnelles. Les bourses attribuées à 500 jeunes permettront de surmonter les obstacles financiers qui empêchent l'accès à la formation professionnelle, facilitant ainsi leur insertion dans des secteurs à forte demande sur le marché du travail local, comme identifié dans l'étude sur les chaînes de valeur réalisée dans le cadre du projet.
Ces bourses ne fourniront pas seulement une opportunité de formation, mais renforcent également la résilience socio-économique des jeunes, en particulier ceux appartenant à des groupes vulnérables (migrants de retour, déplacés internes, femmes cheffes de famille et jeunes en situation de pauvreté). Grâce à la formation en compétences techniques, les bénéficiaires pourront accéder à des emplois formels et améliorer leurs revenus, contribuant ainsi à la stabilité économique de leurs familles et à leur intégration dans la communauté.
De plus, le projet favorise la création d'un environnement urbain plus inclusif et durable, dans lequel les jeunes formés peuvent contribuer activement, non seulement en participant au marché du travail, mais aussi en s'impliquant dans des secteurs clés tels que la gestion des déchets et les infrastructures durables. En fin de compte, le renforcement des capacités de ces jeunes grâce à la formation et aux bourses représente un pas essentiel vers la réduction de la pauvreté, la prévention des flux migratoires et l'amélioration de la cohésion sociale dans la Commune VI.

- **Filières de formation proposées**

N°	NOM DES CENTRES	ADRESSES	FILIERES/DOMAINES DE FORMATION
	CABINET POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INSERTION DES FEMMES (CDIF)	Yirimadio	
	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DENOMME « CFP BARON CENTER »	Magnambougou	
	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN TISSAGE, TEINTURE, BOGOLAN ET INDIGO (BIOTEX MALI HAND)	Yirimadio 1008 logements	
	ECOLE SPÉCIALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE SOGONIKO	Sogoniko	
	CFP BAFA « CFPB «	Magnambougou	
	CFP MAHAMANE DE BAMAKO	Yirimadio	
	INSTITUT DE FORMATION AGRO-SYLVO PASTORALE DE BAMAKO (IFAB)	Sogoniko	
	CF EN PHOTOGRAPHIE « CFP » A BAMAKO	Missabougou	
	CF EN COIFFURE MARIAM TALL « C F C M T »	Sokorodji	
	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE « MAFA »	Yirimadio	
	CFP DENOMME « INITIATIVE FERME PEDAGOGIQUE » DE NIAMAKORO-BAMAKO	Niamakoro	
	CFP INSTITUT TERTIAIRE SECONDAIRE	Magnambougou Projet	
	CENTRE MULTI FONCTIONNEL HORONYA	Banankabougou	
	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERIYA DE SENOU	Sénou	
	CFP DE SENOU	Sénou	
	MAISON DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE-RIVE DROITE(MAFEF-RD)	Sabalibougou en face de l'hôtel Olympe	
	CFP DE MISSABOUGOU	Missabougou Route du 3ème pont	
	CENTRE DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT TEXILE	Niamakoro cité UNICEF	

Les candidatures liées aux chaînes de valeur de l'aviculture, du textile et du recyclage des déchets solides ? plastique ? ou tous genres ? seront priorisées. Cette priorité s'inscrit dans la stratégie du projet visant à promouvoir les filières qui contribuent directement au développement économique local et à l'inclusion socio-économique des jeunes.

3. Composition des groupes
Le nombre d'apprenant par groupe devra permettre aux formateurs d'assurer un suivi personnalisé et efficace de chacun d'eux. La norme pédagogique de 20 apprenants par formateur sera strictement respectée afin de garantir une formation de qualité et de maximiser l'acquisition des compétences. Cette limitation du nombre d'apprenants vise également à faciliter l'interaction en classe, permettant un accompagnement individualisé selon les besoins spécifiques de chaque apprenant.

4. Suivi du déroulement de la formation
Un suivi rigoureux et continu de la progression des apprenants est essentiel pour assurer le succès de la formation. Les CFP partenaires devront porter une attention particulière à l'assiduité, à l'engagement et à la progression individuelle de chaque apprenant. Le projet attend des partenaires qu'ils mettent en place des mécanismes de suivi régulier permettant de détecter rapidement d'éventuelles difficultés ou lacunes et d'y remédier immédiatement, par le biais d'un accompagnement renforcé ou d'un soutien personnalisé.
En plus, l'équipe de gestion du projet ALIS effectuera des suivis réguliers des activités de formation au niveau de tous les CFP partenaires afin de garantir la réussite des formations et l'atteinte des résultats escomptés.

4. Évaluation en cours et en fin de formation
Les Centres de Formation Professionnelle (CFP) partenaires auront la responsabilité de définir les méthodes et outils d'évaluation adaptés à l'acquisition des compétences des apprenants, tant en cours de formation qu'à l'issue de celle-ci. Ces outils devront être conçus en tenant compte des objectifs pédagogiques et des compétences attendues pour chaque filière. Les CFP devront s'assurer de disposer des programmes complets et des supports pédagogiques nécessaires avant le début des formations, afin de garantir une progression cohérente des apprenants. Des évaluations formatives régulières permettront d'ajuster le contenu et l'approche pédagogique si nécessaire.

5. Insertion des sortants
L'insertion professionnelle des apprenants à l'issue de la formation est une priorité. Chaque module de formation sera évalué séparément pour s'assurer de l'atteinte des objectifs pédagogiques. Il sera demandé aux CFP partenaires de préciser le dispositif d'évaluation post-formation, qui devra inclure la reconnaissance officielle des compétences acquises par les apprenants. Une stratégie claire d'accompagnement à l'insertion professionnelle devra être mise en place, comprenant des actions spécifiques pour faciliter l'accès à l'emploi des sortants, soit au sein même de l'établissement, soit via un réseau de partenaires (entreprises, associations, ou institutions locales). Cette stratégie pourrait inclure des stages pratiques, des partenariats avec des entreprises locales ou la création de programmes de mentorat.

6.Critères d'admissibilité aux bourses
Pour être admissibles aux bourses, les candidats doivent remplir les critères suivants :
- **Être résident de la Commune VI**.
- **Avoir entre 18 et 35 ans**.

Ces critères sont indispensables pour pouvoir postuler aux bourses de formation. Seuls les candidats répondant à ces conditions seront pris en compte pour la phase de sélection.

7. Critères de sélection pour l'obtention des bourses
Les candidats admissibles seront évalués en fonction des critères de sélection suivants, à travers un système de points attribués. Le total maximal est de **100 points**.

8. Critères principaux d'attribution

Critère	Points attribués
Provenir d'une famille indigente	25 points
Être un migrant de retour résidant dans la Commune VI	25 points
Être une personne déplacée interne (PDI) résidant dans la Commune VI	25 points
Être une femme cheffe de famille	25 points

Critères secondaires (bonus) :
Ces critères additionnels permettent d'accorder des points bonus à certains profils particulièrement vulnérables ou ayant des responsabilités spécifiques.

Critère	Points bonus
Être une personne en situation de handicap	10 points
Être orphelin ou avoir perdu l'un des parents	10 points
Avoir un faible niveau d'éducation formelle	10 points
Être responsable principal du foyer (homme ou femme)	10 points
Avoir des responsabilités familiales importantes (garde de plusieurs enfants ou personnes dépendantes)	10 points

Priorisation des candidatures féminines : Dans le cadre du projet, la participation des femmes est **fortement encouragée**. En cas d'égalité de points entre plusieurs candidats, la priorité sera donnée aux candidatures féminines afin de promouvoir l'inclusion des femmes dans la formation professionnelle et leur insertion socio-économique.

5. Processus de demande et délais
Le processus de demande pour les bourses de formation suivra les étapes suivantes :
1. **Publication de l'appel à candidatures** : L'appel à candidatures sera publié officiellement au niveau EOJ de Sogoniko et de la Marie de la Commune VI. Cette annonce sera diffusée à travers les canaux habituels du projet ALIS et via les centres de formation partenaires.
2. **Soumission des candidatures** : Les candidats intéressés devront soumettre leur dossier complet avant la date limite fixée. Les dossiers devront inclure tous les documents requis, tels qu'indiqués dans l'appel à candidatures (pièce d'identité, justificatifs de résidence, etc.). La soumission sera faite en version papier auprès de l'Espace Orientation Jeunesse (EOJ) de Sogoniko.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre : 76 02 44 65

3. **Clôture des candidatures** : Passé le délai fixé, aucune candidature ne sera acceptée.
4. **Évaluation des candidatures** : Après la clôture, un comité d'experts ALIS évaluera toutes les candidatures reçues selon les critères de sélection préétablis. Le comité procédera à une répartition des points pour chaque candidat, en tenant compte des critères obligatoires et des critères bonus.
5. **Annonce des résultats** : Les candidats retenus seront informés des résultats par voie électronique ou via les centres de formation partenaires. La date de l'annonce des résultats sera confirmée après l'évaluation des candidatures.
6. **Dépôt des réclamations** : Un délai de recours est ouvert, permettant aux candidats non retenus de soumettre une réclamation si nécessaire

Planification provisoire :
- **Publication de l'appel à candidatures** : 15/01/2025
- **Clôture de la soumission des dossiers** : 31 /01/ 2025
- **Évaluation des candidatures par le comité d'experts ALIS** : 03 au 07/02/2025
- **Annonce des résultats** : 10/02/2025
- **Délai de recours** : 14/02/2025

6. Dotation économique
Chaque bourse aura une valeur de **262 000 Francs CFA**, couvrant le coût moyen de l'inscription à une formation professionnelle. De plus, un fonds supplémentaire de **98 250 Francs CFA** par étudiant sera prévu pour les étudiants les plus vulnérables afin de couvrir les dépenses liées à la formation, telles que l'achat du matériel nécessaire.
La durée de chaque formation sera déterminée en fonction de la spécialité choisie et sera communiquée aux bénéficiaires.

NB : Les frais seront directement versés aux centres

7. Composition du dossier de demande de bourses
Pour être pris en compte, chaque candidat devra soumettre un dossier complet comprenant les documents suivants :
- **Une demande de bourse** : La demande doit être adressée au chef de projet ALIS, en précisant clairement la filière de formation choisie par le candidat.
- **Une copie de l'acte de naissance ou un jugement supplétif** : Ce document est nécessaire pour vérifier l'âge du candidat et s'assurer qu'il se situe dans la tranche d'âge requise (18-35 ans).
- **Justificatif de résidence** : Preuve que le candidat réside bien dans la Commune VI du district de Bamako, condition indispensable pour l'admissibilité.
- **Les justificatifs du statut de migrant de retour** (si applicable) : Document prouvant que le candidat est un migrant de retour, pour bénéficier des points attribués à ce critère.
- **Les justificatifs du statut de personne déplacée interne (PDI)** (si applicable) : Document attestant que le candidat est une personne déplacée interne, afin de bénéficier des points liés à ce critère.
- **Les justificatifs du statut de femme cheffe de famille** (si applicable) : Pour les femmes en charge de leur foyer, un document justifiant ce statut doit être fourni, pour obtenir la pondération correspondante.
- **Un certificat d'indigence** : (Si applicable) le candidat devra fournir un certificat attestant de la situation économique de sa famille, notamment pour les candidats issus de familles indigentes.
- **Autres justificatifs** : Si le candidat est en situation de handicap, orphelin, ou responsable principal du foyer, il est encouragé à fournir des documents prouvant ces statuts afin de bénéficier des points bonus attribués à ces critères secondaires.
- **Une demande de bourse** : La demande doit être adressée au chef de projet ALIS, en précisant clairement la filière de formation choisie par le candidat.
- **Une copie de l'acte de naissance ou un jugement supplétif** : Ce document est nécessaire pour vérifier l'âge du candidat et s'assurer qu'il se situe dans la tranche d'âge requise (18-35 ans).
- **Justificatif de résidence** : Preuve que le candidat réside bien dans la Commune VI du district de Bamako, condition indispensable pour l'admissibilité.

Information sur l'annonceur